



Achat d'un véhicule dont la carte grise n'est pas à mon nom

Par **cafouniette**, le **03/10/2009** à **18:51**

Bonjour,

En juillet 2009 j'ai vendu un véhicule à l'effet d'avoir un apport personnel pour l'acquisition d'une nouvelle voiture. Mon compagnon a commandé le véhicule chez un concessionnaire, et m'a proposé de contracté un crédit à sa banque , étant artisan pour obtenir un meilleur taux. j'ai récupéré le véhicule fin juillet 2009, j'ai commencé à rembourser le crédit, j'ai assuré le véhicule jusqu'au 31 décembre 2009, mais la carte grise n'était pas à mon nom.

Suite à un différent, mon compagnon s'est octroyé le véhicule alors que j'étais en vacances chez mes parents à 800 km de mon domicile et m'a planté là sous prétexte que le véhicule ne m'appartenait pas.

Que puis-je faire contre cette personne?

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **03/10/2009** à **19:40**

Bonjour,

La carte grise du véhicule n'est pas un titre de propriété. Seul le bon d'achat, la facture, est un titre de propriété. Si la facture est à votre seul nom, vous déposez plainte pour vol.

Si vous voulez répondre à ce message, il vous suffit de cliquer dans la case REPONDRE. Il est donc inutile d'ouvrir un second topic. Les topics qui font doublon sont supprimés d'office.